



Commission nationale des comptes de campagne et des
financements politiques

Février 2026

Dossier de presse

Avis relatif à la publication générale
des comptes des partis politiques

Exercice 2024

Qui sommes-nous ?

Une autorité au service de la transparence financière de la vie politique

La Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) est une autorité administrative indépendante créée par la loi du 15 janvier 1990.

Sa mission : **assurer la transparence, la sincérité et la régularité du financement de la vie politique en France.**

Elle veille au respect des règles encadrant les dépenses électorales et le financement des partis afin de préserver l'intégrité du processus démocratique. Elle informe le citoyen en publiant les comptes des partis politiques et des comptes de campagne des candidats aux élections.

La CNCCFP agit au nom de l'État en toute indépendance à l'égard du pouvoir exécutif comme du pouvoir législatif. Ses décisions sont soumises au contrôle du juge de l'élection concernée (Conseil constitutionnel, Conseil d'État ou tribunal administratif) et, en cas de contentieux, à celui du tribunal administratif de Paris.

Accompagner les partis politiques et veiller au respect de leurs obligations comptables

S'agissant des partis politiques, la CNCCFP :

- **veille au respect des obligations comptables des partis politiques** soumis à la loi du 11 mars 1988 ;
- **rend publiques**, au *Journal officiel* et sur son site internet www.cnccfp.fr les données comptables des partis politiques ;
- **délivre l'agrément des associations de financement** et peut prononcer des décisions de retrait d'agrément en cas de non respect de la législation ;
- **édite et délivre les reçus aux mandataires des partis politiques** permettant à leurs donateurs et cotisants de bénéficier de l'avantage fiscal ;
- **accompagne les partis dans l'application des règles comptables**, notamment par la diffusion de guides, de circulaires et de modèles normalisés de présentation des comptes.

La CNCCFP ne dispose d'**aucun pouvoir de contrôle des dépenses des partis politiques** (sauf lorsque ceux-ci ont soutenu financièrement un candidat lors d'une campagne électorale) ; **son rôle porte sur la conformité au cadre comptable et sur la régularité des ressources** que les partis sont autorisés à lever.

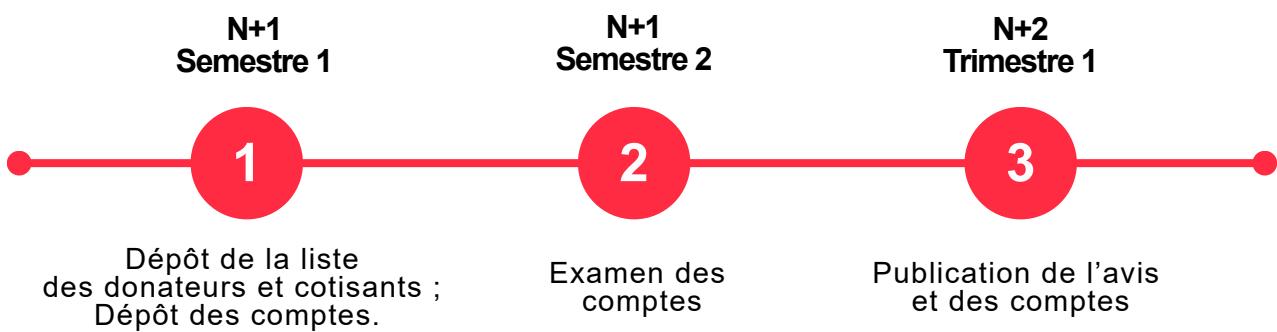
Les obligations comptables des partis politiques

Au sens de la loi du 11 mars 1988, est considérée comme parti politique la personne morale de droit privé :

- qui s'est assignée un but politique ;
- qui a désigné un mandataire (chargé d'agrémenter l'ensemble des finances du parti via un compte bancaire dédié) ;
- qui peut être éligible à l'aide publique.

Ni la Constitution, ni la loi ne conditionnent ou ne limitent les dépenses des partis politiques, qui sont libres de procéder à celles qu'elles entendent dès lors qu'elles ne sont pas contraires à leur objet et que l'engagement et le paiement de la dépense respectent leurs procédures internes.

Les partis sont tenus de déposer leurs comptes certifiés par un ou deux commissaires aux comptes au plus tard le 30 juin de l'année N+1. La CNCCFP instruit les pièces comptables, elle prend des décisions, en informe les partis et les publie chaque début d'année N+2 au *Journal officiel*.



La certification des comptes (bilan, compte de résultat, annexes) est assurée par les commissaires aux comptes de chaque parti.

La CNCCFP vérifie :

- La réalisation effective de ce contrôle.
- La transmission des comptes certifiés avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Au quotidien, des outils pour mieux comprendre les obligations

La CNCCFP exerce une mission essentielle d'accompagnement des partis politiques tout au long de leur existence, depuis leur création jusqu'au dépôt de leurs comptes, afin de leur permettre de maîtriser et d'appliquer correctement le cadre réglementaire du financement politique (ex : guide à la création d'un parti, circulaire d'information, modèles comptables standardisés).

Comprendre l'avis

Éclairer le financement des partis

Les comptes d'un parti politique comprennent:

- un bilan, présentant la situation patrimoniale à la clôture de l'exercice ;
- un compte de résultat, retraçant l'activité de l'année, en mettant en regard les ressources perçues et les dépenses engagées ;
- des annexes, permettant, d'une part, de comprendre comment se compose l'endettement des partis envers les banques, les personnes physiques, les fournisseurs et les autres partis et, d'autre part la composition de l'actif, notamment les créances envers les candidats aux élections.



A l'issue de leur examen, la Commission publie un **avis relatif aux comptes des partis politiques**. Celui-ci présente une analyse d'ensemble de la situation financière des partis, à travers l'étude de leurs actifs, de leurs dettes et des flux financiers existant entre eux.

Il met notamment en évidence les modalités de redistribution de l'aide publique par les partis bénéficiaires à d'autres partis affiliés ou partenaires.

L'avis permet à tout citoyen d'accéder à une information claire et fiable sur les comptes des partis politiques et sur le respect de leurs obligations légales et comptables.



L'année 2024 en chiffres

Nombre de partis relevant de la loi de 88 au 31.12.25

Indicateur	2023	2024	Evolution
Partis soumis à dépôt	594	635	+ 7 %
Taux de dépôt	90 %	91 %	+ 1 point
Dons et cotisations	66 M€	73 M€	+ 11 %
Aide publique totale	66 M€	66 M€	Stable
Partis politiques éligibles à l'aide publique	41	40	-1

Vers une amélioration du respect des obligations de dépôt

Au titre de l'exercice 2024, **635 partis politiques étaient tenus de déposer leurs comptes** auprès de la CNCCFP, soit une progression de 7 % par rapport à 2023.

Sur l'ensemble des partis concernés, **575 ont déposé leurs comptes dans les délais légaux, dont 531 sont conformes**, soit un taux de conformité de 92,3 %.

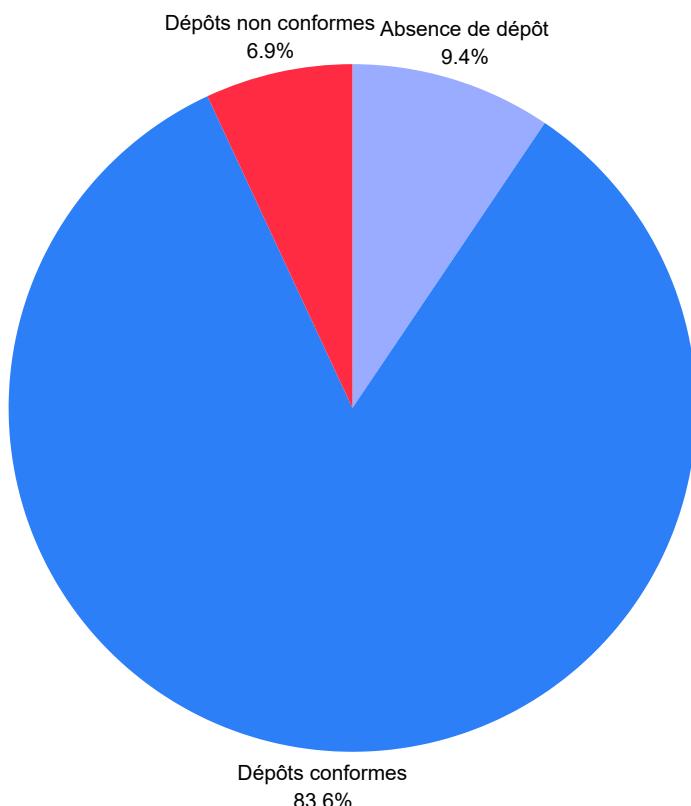
En constante amélioration depuis 2020, ce résultat témoigne d'une meilleure appropriation des règles comptables et d'un renforcement de la transparence, impulsé par les réformes issues de la *loi pour la confiance dans la vie politique de 2017*.

Néanmoins, **60 partis (9,4 %) n'ont pas procédé au dépôt de leurs comptes**, une situation qui concerne principalement des partis en sommeil ou sans activité réelle. La CNCCFP informera au procureur de la République l'absence de dépôt des comptes.

Dépôts conformes

531 comptes conformes :

- **496 comptes** sans réserve ni observation ;
- **30 comptes** avec observations ;
- **5 comptes** avec réserve, dont 4 assortis d'observations complémentaires.



Dépôts non conformes

44 comptes déposés non conformes :

- **37 comptes** déposés hors délai (après le 30 juin 2025), dont 3 avec observations ;
- **1 compte** non conforme au règlement comptable applicable ;
- **4 comptes** non certifiés et déposés hors délai ;
- **1 compte** avec impossibilité de certifier ;
- **1 compte** avec refus de certification, pour cause d'anomalies détectées lors de son audit.

Absence de dépôt

60 partis politiques n'ont pas déposé leurs comptes pour l'année 2024.

La Commission a rappelé à chaque parti son obligation de dépôt et sollicité des explications sur les raisons de cette carence.

Ces situations concernent, pour la plupart, des partis inactifs ou en sommeil, qui n'ont plus d'activité politique réelle.

Situation financière des partis

Des charges et des produits en forte progression en 2024

Un déficit global de plus de 4 M€

Les années d'élections nationales, comme 2022 et 2024, correspondent à des pics d'activité pour les partis où les recettes et les dépenses augmentent pour financer les campagnes.

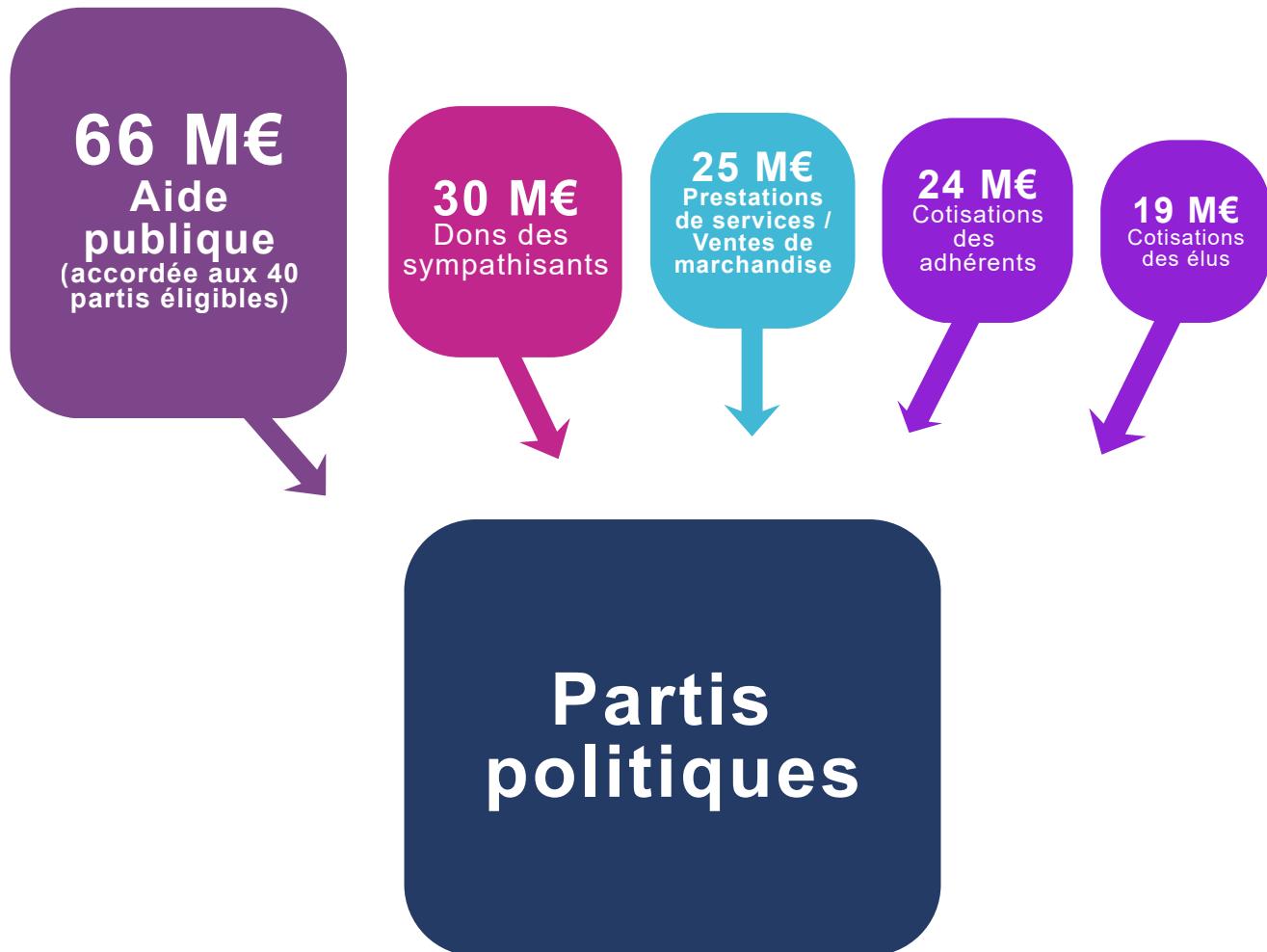
À l'inverse, les années hors élections nationales constituent des phases de préparation, durant lesquelles les charges engagées ne sont pas encore pleinement compensées par les produits. Cette configuration est observable notamment en 2021 et 2023, traduisant un effort financier en amont des scrutins et une capacité des partis à constituer des réserves lors des échéances électorales.

Sur 569 partis ayant déposé des comptes certifiés en 2024 :

- 280 enregistrent un déficit ;
- 284 dégagent un excédent ;
- 5 affichent un résultat nul ;
- 73 % des déficits (204 partis) sont inférieurs ou égaux à 10 000 € (vs 75 % en 2023).

Année	Total des produits (€)	Total des charges (€)	Résultat (€)
2024	208 579 233	212 666 687	-4 087 454
2023	185 515 184	175 481 454	10 033 730
2022	197 846 746	213 109 604	-15 262 858
2021	188 196 312	170 221 391	17 974 921
2020	158 534 688	141 368 631	17 166 057

Les sources de financement des partis politiques en 2024



Les partis disposent par ailleurs d'autres sources de financement, notamment :

- emprunts bancaires (41 M€) ;
- emprunts auprès de personnes physiques (23 M€).
(capital restant dû au 31/12/2024)

Certains partis bénéficiaires de l'aide publique redistribuent tout ou partie de la somme perçue à d'autres formations politiques.

La contribution de l'État au financement de la vie politique

Une aide publique directe

66 millions d'euros
versés en 2024

Chaque année une aide publique est distribuée sous conditions aux partis politiques relevant de la loi du 11 mars 1988.

Celle-ci se divise en deux fractions égales :

- La première fraction est calculée en fonction de leurs résultats au 1er tour des élections législatives (avec des dispositions spécifiques pour l'outre-mer). Elle est diminuée si la parité n'est pas respectée entre les candidats et les candidates présentés ;
- La seconde fraction est attribuée aux partis déjà bénéficiaires de la première fraction en fonction du nombre de députés et sénateurs qui chaque année déclarent se rattacher à ces partis pour leur financement public.

 Les comptes 2024 concernent les partis éligibles au titre des élections législatives 2022. L'aide publique versée en 2025 concerne quant à elle les partis éligibles au titre des élections législatives de 2024 et sera comptabilisée dans les comptes 2025 (déposés en 2026).

Une aide publique indirecte

66 %
de réduction d'impôt

Les dons et cotisations versés à un parti politique ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu. **Cet avantage fiscal permet aux donateurs et cotisants de soutenir financièrement un parti** tout en diminuant le montant de leur impôt, dans la limite des plafonds légaux en vigueur.

Pour en bénéficier, le donneur doit conserver le reçu fiscal délivré par le parti et reporter le montant du don dans sa déclaration de revenus.

Un don est une contribution financière volontaire, versée sans contrepartie, destinée à soutenir un parti politique.

Pour être valable, il doit respecter les règles suivantes :

- être effectué par une personne physique de nationalité française ou résidant en France ;
- être plafonné à 7 500 euros par an, tous partis politiques confondus ;
- être réalisé par chèque, virement, prélèvement ou carte bancaire ;
- les dons en espèces sont autorisés dans la limite de 150 euros

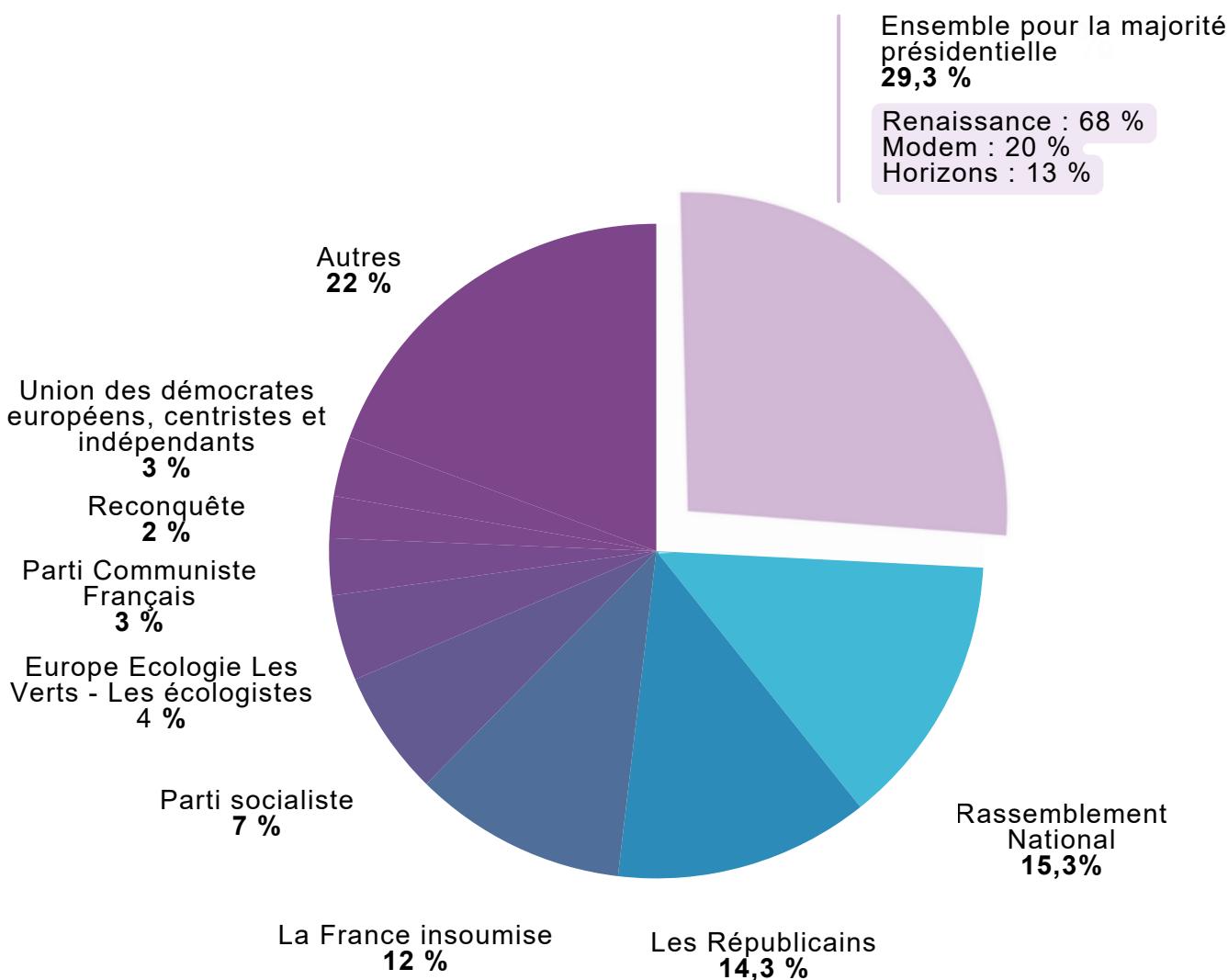
L'aide publique en 2024 : un financement stable et concentré

12 partis

concentrent à eux seuls
près de 80% de l'aide publique

6 %

des partis politiques sont
éligibles et bénéficient
de l'aide publique
(soit 40 partis)

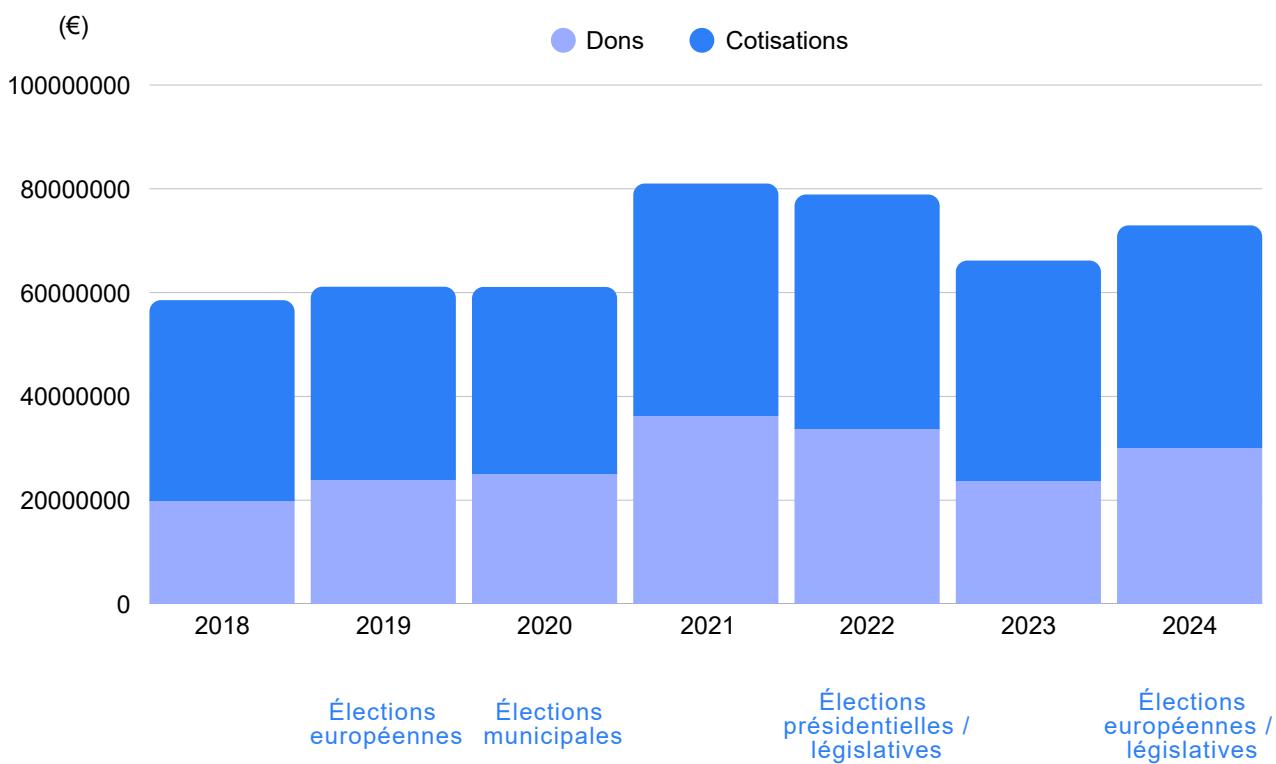


Ressources des partis politiques : hausse des dons et cotisations

Entre 2023 et 2024, les ressources privées des partis politiques (dons et cotisations) ont enregistré une progression marquée, avec une hausse de **27 % des dons** et de **0,8 % des cotisations**. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de mobilisation accrue des soutiens financiers, **directement liée au cycle électoral**, caractérisé à la fois par la tenue des **élections législatives anticipées en 2024** et par la préparation des **élections européennes prévues la même année**.

73 millions d'euros
en 2024

Effet du calendrier électoral sur le financement privé des partis politiques



Les sanctions à l'égard des partis politiques

En cas de non-respect de leurs obligations



Sanction applicable jusqu'au prochain dépôt régulier des comptes :

- Suspension du droit des partis de financer la vie politique.



Sanctions sur une durée maximale de trois ans :

- Suppression du bénéfice de l'aide publique ;
- Perte du droit à la réduction d'impôt pour les donateurs et cotisants.

La loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique impose aux dirigeants des partis politiques de déposer leurs comptes dans les délais et selon les règles définies. En cas de manquement, les responsables s'exposent à des sanctions pouvant aller jusqu'à trois ans de prison et 45 000 euros d'amende.

Communication & publication

- Retrouvez sur le site de la Commission www.cnccfp.fr :
 - l'avis ;
 - les comptes des partis sur l'exercice 2024 en intégralité, après anonymisation des données à caractère personnel (voir encadré ci-dessous).
 - les fiches d'observation, lorsque la Commission estime nécessaire d'appeler l'attention sur les problèmes éventuellement soulevés lors de l'examen, les explications et justifications obtenues.
- Chaque citoyen peut demander divers documents administratifs anonymisés détaillant les décisions rendues, les procédures contradictoires, les listes de dons aux partis politiques et les rapports de commissaires aux comptes.
- Les données comptables seront publiées sur data.gouv.fr.



En France, les noms des donateurs ne sont pas rendus publics. Cette position découle de l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui consacre la liberté de conscience. Révéler l'identité d'une personne réalisant un don financier au profit d'un candidat à une élection politique ou d'un parti politique serait de nature à révéler les opinions politiques de ce donneur, qui relèvent du secret de sa vie privée.

En conséquence, avant toute communication ou publication, la Commission masque l'ensemble des informations qui permettraient l'identification des donateurs.

Pour aller plus loin

- La loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique.
- La loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance pour la vie politique et son décret d'application n° 2017-1795 du 28 décembre 2017.
- Le règlement n° 2018-03 du 12 octobre 2018 relatif aux comptes d'ensemble des partis ou groupements politiques de l'Autorité des normes comptables.



Contact presse

service-communication@cnccfp.fr

À propos de la CNCCFP

La Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) a été créée par la loi du 15 janvier 1990 relative à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques. Autorité administrative indépendante, son rôle est de contrôler les comptes de campagne des candidats à l'élection présidentielle depuis 2007 et les comptes de campagne de toutes les autres élections depuis 2014. La CNCCFP vérifie également le respect par les partis de leurs obligations comptables et financières.

Suivez l'actualité de la Commission :

X @cnccfp_officiel



Commission nationale des comptes
de campagne et des financements
politiques



Commission nationale des comptes de campagne et des
financements politiques

Février 2026

Annexes

Les finances des partis représentés
au Parlement

Exercice 2024

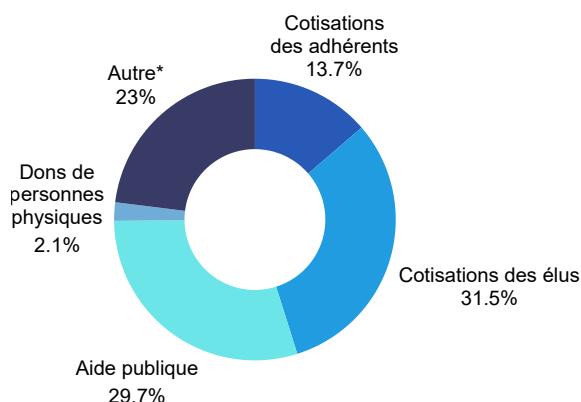
Les finances des partis représentés au Parlement, année 2024

Parti socialiste

Exercice 2024

Total du bilan	Aide publique	Produits	Dettes
41,3 M€	4,7 M€	15,7 M€	7,9 M€
En 2025 : 7,9 M€			

Répartition des produits

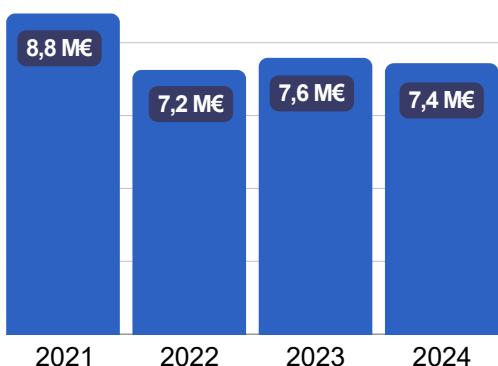


*Autre : vente de marchandises, produits exceptionnels, prestations de services, contributions de partis politiques, produits financiers, etc.

Evolution de l'endettement



Evolution des dons et cotisations



Emprunts

Auprès d'établissements de crédit	3,5 M€
Auprès de personnes physiques	0 €
Auprès de partis politiques	0 €

Les finances des partis représentés au Parlement, année 2024

Parti Communiste Français

Exercice 2024

Total du bilan

39,8 M€

Aide publique

2,1 M€

En 2025 : 2,1 M€

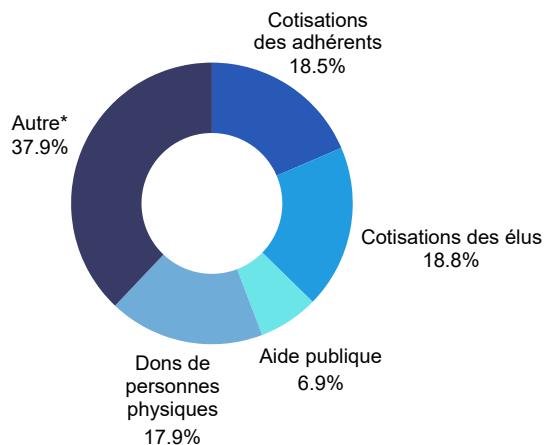
Produits

31,6 M€

Dettes

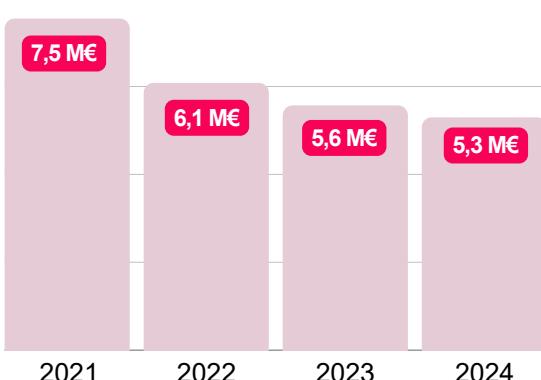
5,3 M€

Répartition des produits

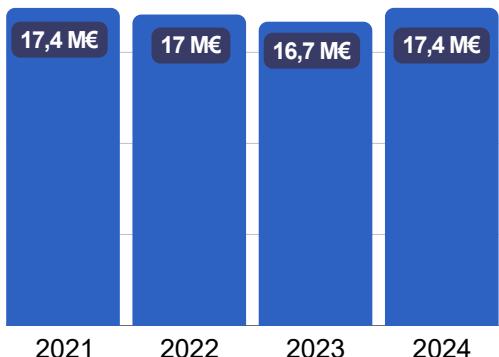


*Autre : vente de marchandises, produits exceptionnels, prestations de services, contributions de partis politiques, produits financiers, etc.

Evolution de l'endettement



Evolution des dons et cotisations



Emprunts

Auprès d'établissements de crédit	1 M€
Auprès de personnes physiques	0,2 M€
Auprès de partis politiques	0 €

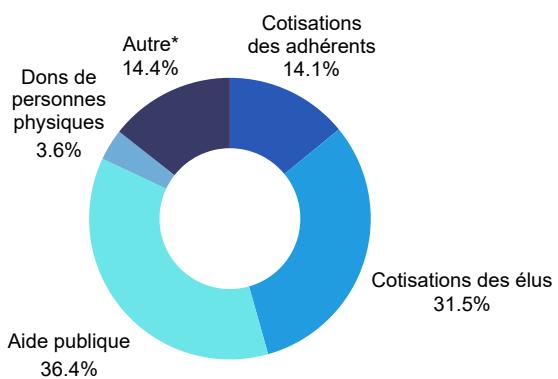
Les finances des partis représentés au Parlement, année 2024

Europe Écologie
les Verts -
Les Écologistes

Exercice 2024

Total du bilan	Aide publique	Produits	Dettes
18,5 M€	3,2 M€	8,8 M€	7,9 M€
En 2025 : 3,5 M€			

Répartition des produits

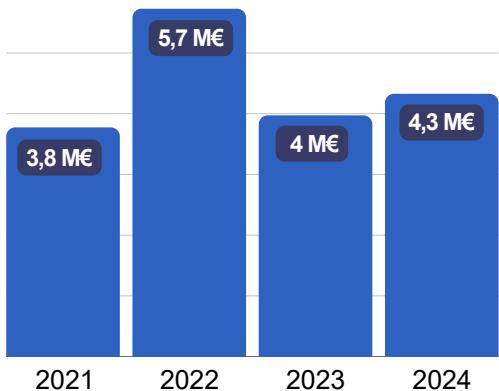


*Autre : vente de marchandises, produits exceptionnels, prestations de services, contributions de partis politiques, produits financiers, etc.

Evolution de l'endettement



Evolution des dons et cotisations



Emprunts

Auprès d'établissements de crédit	5,5 M€
Auprès de personnes physiques	0 €
Auprès de partis politiques	0 €

Les finances des partis représentés au Parlement, année 2024

Rassemblement National

Exercice 2024

Total du bilan

7,9 M€

Aide publique

10,2 M€

Produits

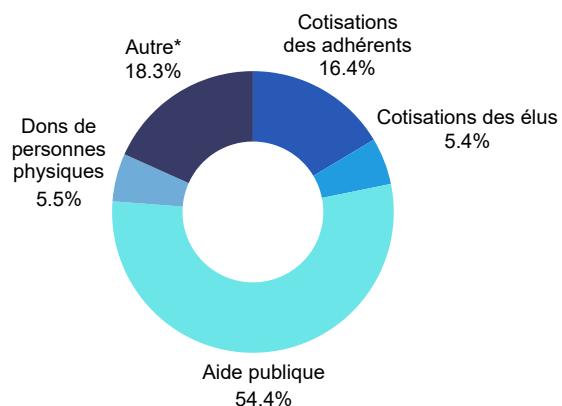
18,7 M€

Dettes

18,9 M€

En 2025 : 14,8 M€

Répartition des produits

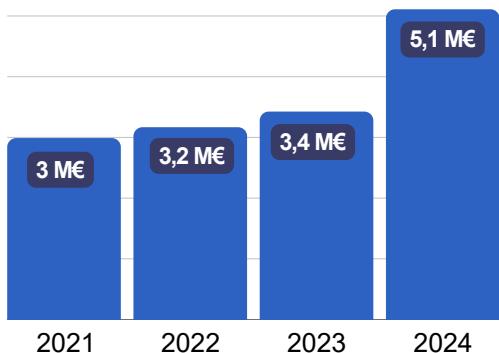


*Autre : vente de marchandises, produits exceptionnels, prestations de services, contributions de partis politiques, produits financiers, etc.

Evolution de l'endettement



Evolution des dons et cotisations



Emprunts

Auprès d'établissements de crédit	0 €
Auprès de personnes physiques	16 M€
Auprès de partis politiques	0,2 M€

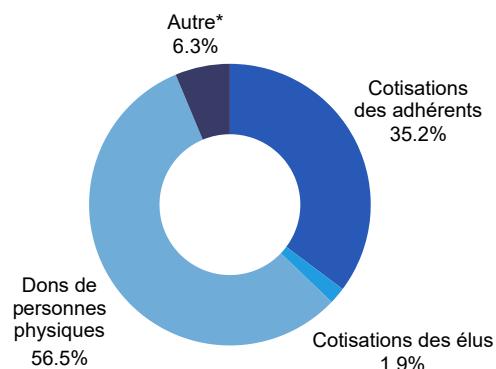
Les finances des partis représentés au Parlement, année 2024

Union des droites
pour la République

Exercice 2024

Total du bilan	Aide publique	Produits	Dettes
438 472 €	0 €	760 013 €	55 592 €
En 2025 : 630 733 €			

Répartition des produits

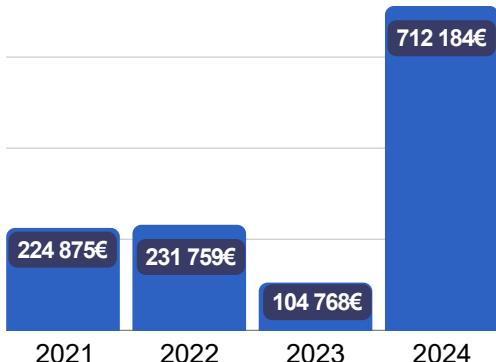


*Autre : vente de marchandises, produits exceptionnels, prestations de services, contributions de partis politiques, produits financiers, etc.

Evolution de l'endettement



Evolution des dons et cotisations



Emprunts

Auprès d'établissements de crédit	0 €
Auprès de personnes physiques	0 €
Auprès de partis politiques	0 €

Les finances des partis représentés au Parlement, année 2024

Les Républicains

Exercice 2024

Total du bilan

8,6 M€

Aide publique

9,5 M€

Produits

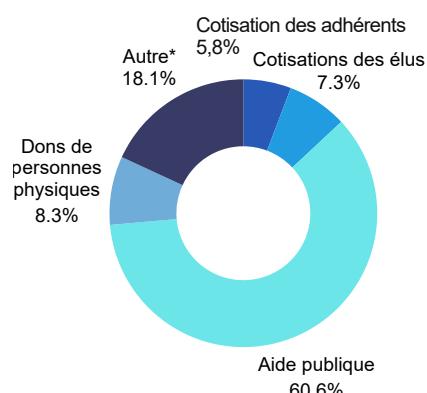
15,7 M€

Dettes

12,3 M€

En 2025 : 7,5 M€

Répartition des produits

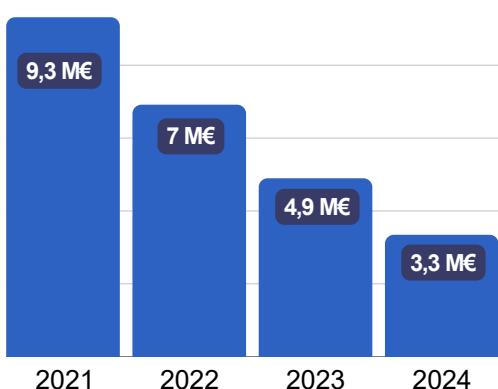


*Autre : vente de marchandises, produits exceptionnels, prestations de services, contributions de partis politiques, produits financiers, etc.

Evolution de l'endettement



Evolution des dons et cotisations



Emprunts

Auprès d'établissements de crédit	8,7 M€
Auprès de personnes physiques	0 €
Auprès de partis politiques	0 €

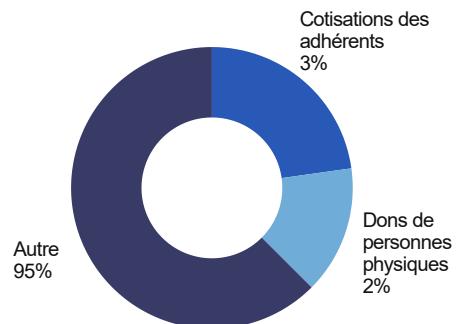
Les finances des partis représentés au Parlement, année 2024

Mouvement démocrate

Exercice 2024

Total du bilan	Aide publique Bénéficiaire par versement	Produits	Dettes
7,4 M€	3,8 M€	4,6 M€	0,6 M€
En 2025 : ND			

Répartition des produits



*Autre : L'importance de la part s'explique par les 3,8 M€ d'aide publique perçue et reversée par Ensemble pour la majorité présidentielle.

Evolution de l'endettement



Evolution des dons et cotisations



Emprunts

Auprès d'établissements de crédit	12 343 €
Auprès de personnes physiques	0 €
Auprès de partis politiques	24 707 €

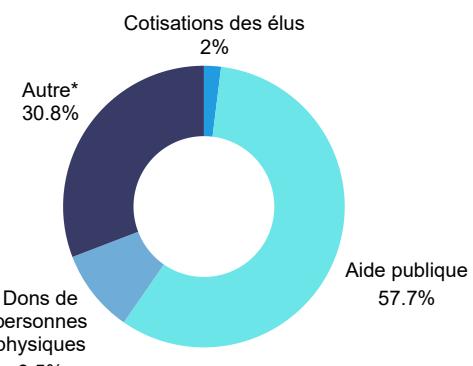
Les finances des partis représentés au Parlement, année 2024

La France insoumise

Exercice 2024

Total du bilan	Aide publique	Produits	Dettes
6,9 M€	7,9 M€	13,8 M€	5,9 M€
En 2025 : 6,7 M€			

Répartition des produits



*Autre : vente de marchandises, produits exceptionnels, prestations de services, contributions de partis politiques, produits financiers, etc.

Evolution de l'endettement



Evolution des dons et cotisations



Emprunts

Auprès d'établissements de crédit	4,4 M€
Auprès de personnes physiques	0 €
Auprès de partis politiques	0 €

Les finances des partis représentés au Parlement, année 2024

Reconquête

Exercice 2024

Total du bilan

6,5 M€

Aide publique

1,6 M€

Produits

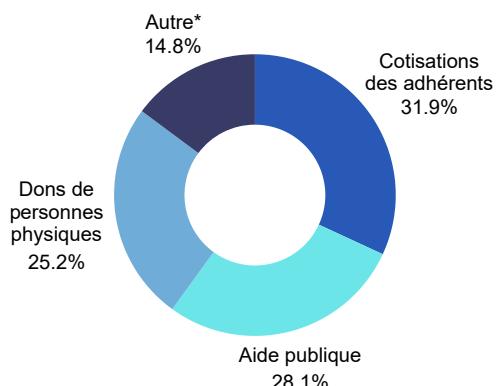
5,5 M€

Dettes

1,4 M€

En 2025 : 198 603 €

Répartition des produits

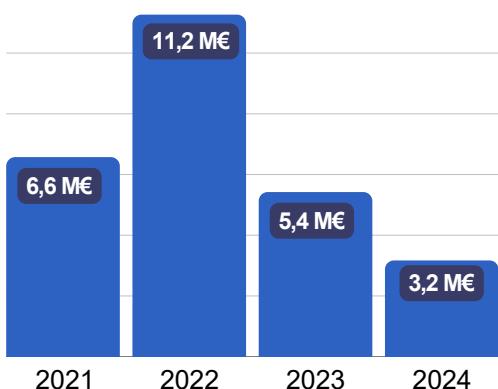


*Autre : vente de marchandises, produits exceptionnels, prestations de services, contributions de partis politiques, produits financiers, etc.

Evolution de l'endettement



Evolution des dons et cotisations



Emprunts

Auprès d'établissements de crédit

0 €

Auprès de personnes physiques

0,5 M€

Auprès de partis politiques

0 €

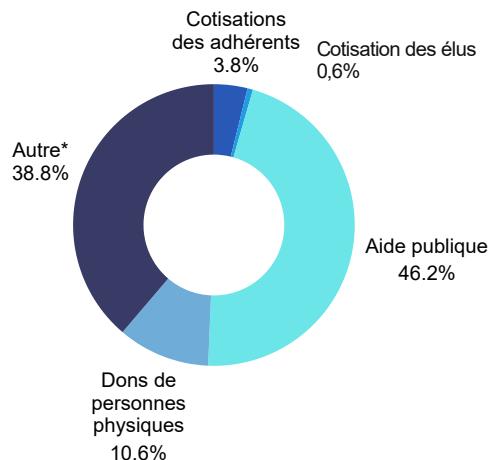
Les finances des partis représentés au Parlement, année 2024

Horizons

Exercice 2024

Total du bilan	Aide publique Bénéficiaire par versement	Produits	Dettes
1,9 M€	2,5 M€	3,5 M€	0,3 M€
En 2025 : 3 M€			

Répartition des produits



*Autre : L'importance de la part s'explique par les 2,5 M€ d'aide publique perçue et reversée par Ensemble pour la majorité présidentielle.

Evolution de l'endettement



Evolution des dons et cotisations



Emprunts

Auprès d'établissements de crédit	0 €
Auprès de personnes physiques	0 €
Auprès de partis politiques	0 €

Les finances des partis représentés au Parlement, année 2024

Union des démocrates et indépendants

Exercice 2024

Total du bilan

4 M€

Aide publique

Bénéficiaire par versement

2,2 M€

En 2025 : ND

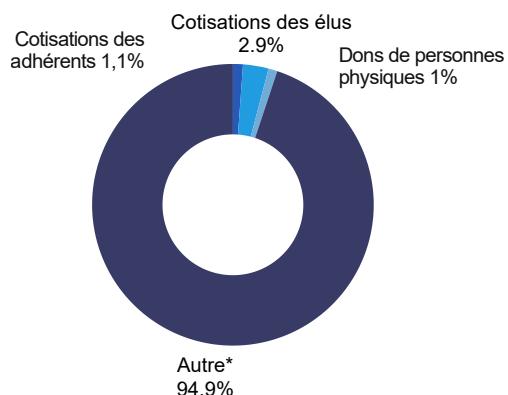
Produits

2,6 M€

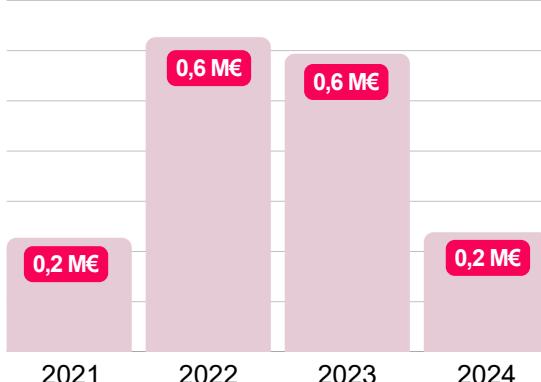
Dettes

0,2 M€

Répartition des produits

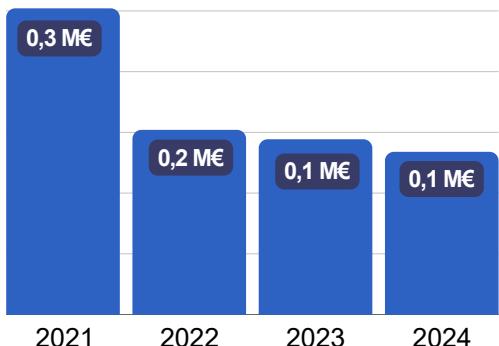


Evolution de l'endettement



*Autre : L'importance de la part s'explique par les 2,2 M€ d'aide publique perçue et reversée par l'UDECI.

Evolution des dons et cotisations



Emprunts

Auprès d'établissements de crédit	0 €
Auprès de personnes physiques	0 €
Auprès de partis politiques	0 €

Les finances des partis représentés au Parlement, année 2024

Renaissance

Exercice 2024

Total du bilan

41 M€

Aide publique

Bénéficiaire par versement

13,2 M€

En 2025 : ND

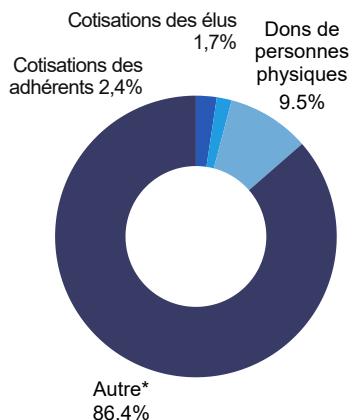
Produits

19,5 M€

Dettes

19,3 M€

Répartition des produits

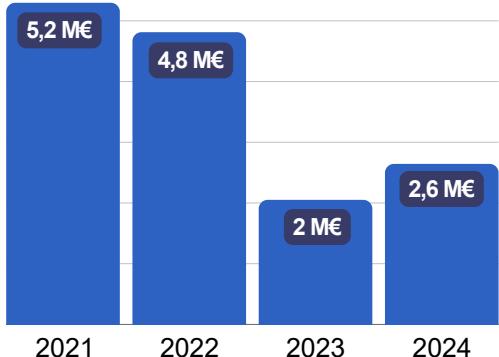


Evolution de l'endettement



*Autre : L'importance de la part s'explique par les 13,2 M€ d'aide publique perçue et reversée par Ensemble pour la majorité présidentielle.

Evolution des dons et cotisations



Emprunts

Auprès d'établissements de crédit	16 M€
Auprès de personnes physiques	0 €
Auprès de partis politiques	0,9 M€